

Séance du lundi 17 février 2025

Délibération N° DE_2025_05

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 12/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE représentée par Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET représenté par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandie CASSAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE AU CABINET D'ETUDES DEJANTE POUR LE RENOUELEMENT DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES RUE DES TERMES

Mme la Maire informe que des travaux sont à envisager sur le réseau d'eaux usées de la rue des Termes car il présente des fuites et plusieurs canalisations traversent des parcelles privées. Le Cabinet d'Études Dejante propose une mission de maîtrise d'oeuvre basée sur le barème suivant :

- jusqu'à 100 000 € : 8.75 %
- entre 100 000 et 200 000 € : 8.25 %
- entre 200 000 et 300 000 € : 7.5 %
- entre 300 000 et 400 000 € : 6.75 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la Maire :

- à accepter la proposition d'honoraires du Groupe DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT pour le renouvellement du réseau de collecte des eaux usées rue des Termes,
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Sandie CASSAN
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
Date de réception de l'AR: 04/03/2025
046-214602732-DE_2025_05-DE
A G E D I

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication.
Il doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au recours gracieux).